

PRÉVOYANCE

VORSORGE

PREVIDENZA

flash

Décembre 2023

Communication
destinée aux assurés
et aux bénéficiaires
de rentes

3.75%
taux
d'épargne

5%
augmentation
des rentes

Éditorial

Madame, Monsieur,

En termes de placements, 2023 a été marquée par une inflation tenace au niveau national, mais surtout à l'étranger. Les banques centrales ont tenté d'équilibrer les nouvelles hausses des taux d'intérêt afin d'endiguer le risque d'une spirale prix-salaires sans pour autant étouffer abruptement la croissance économique. Les conflits en Ukraine et, récemment, au Proche-Orient, les turbulences de ce début d'année dans le secteur bancaire américain et la reprise de Credit Suisse par UBS ont laissé des traces. La catégorie des placements immobiliers Suisse et Étranger, qui s'était distinguée par de très bonnes performances au cours des exercices précédents, a enregistré cette année des corrections de valeur significatives dues à la hausse des taux d'actualisation. Nous pouvons nous estimer heureux si, d'ici fin 2023, le résultat global se maintient dans le positif.

Nous sommes d'autant plus heureux que, lors de sa dernière réunion de l'année en novembre, le conseil de fondation ait décidé, en dépit de la situation difficile et compte tenu du degré de couverture réjouissant qui demeure élevé, de rémunérer les avoirs de vieillesse à 3.75 % en 2024. Ce taux est supérieur de 1.75 point de pourcentage à la rémunération visée à long terme. Par souci d'égalité de traitement avec les assuré-e-s, les bénéficiaires de rentes doivent aussi pouvoir profiter des fonds libres.

Les rentes de vieillesse, de survivants, d'invalidité et d'enfant dont le début du versement est antérieur au 1^{er} janvier 2023 peuvent être augmentées de 5% en 2024.

Nous cherchons en permanence à optimiser notre parc immobilier par des assainissements, des densifications ou des reconstructions. À Zurich, à l'angle du Billrothweg et de la Minervastrasse, une nouvelle construction comportant 34 appartements locatifs a remplacé l'ancien immeuble. Nous vous présentons ce projet dans cette édition du Flash. Pour la location, la priorité est donnée au personnel et aux retraité-e-s du groupe Migros, ce qui constitue un avantage appréciable en cette période de pénurie de logements.

Êtes-vous déjà abonné-e à la version électronique de notre Prévoyanceflash? En choisissant cette option, vous serez la première ou le premier à recevoir les dernières nouvelles de la CPM. En outre, vous pouvez obtenir sous forme électronique des documents tels que le certificat de prévoyance pour les assuré-e-s ou les attestations de rentes pour les bénéficiaires de rentes. Le plus simple est de vous connecter à www.mypmk.ch avec votre accès personnel. Je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, de bonnes fêtes et une excellente année 2024.

Christoph Ryter, Directeur

Prévoyance CPM



Décisions du conseil de fondation

Au cours de sa réunion de novembre, le conseil de fondation fixe le taux d'épargne applicable aux avoirs de vieillesse et les autres taux d'intérêt pour l'année suivante. Le conseil de fondation décide en outre si les rentes en cours doivent être adaptées ou si des versements uniques aux bénéficiaires de rentes sont possibles.

Taux d'intérêt à partir du 1^{er} janvier 2024

Le taux d'épargne est déterminé non seulement sur la base de la performance réalisée, mais aussi sur la base du degré de couverture et des éventuels fonds libres. La CPM dispose de fonds libres en octobre 2023, d'où la possibilité

Taux d'intérêt à partir du 1^{er} janvier 2024

Avoirs de vieillesse	3.75 %
Compte supplémentaire	3.75 %
Achat d'années d'assurance à tempérament	3.75 %
Taux d'intérêt technique	2.00 %

d'accorder aux personnes assurées plus que l'intérêt de 2 % visé à long terme. Le conseil de fondation a décidé de rémunérer les avoirs des assuré-e-s à 3.75 % en 2024. Ce taux est de 2.5 points de pourcentage supérieur au taux d'intérêt minimal LPP de 1.25 %.

Adaptation des rentes au 1^{er} janvier 2024

La décision relative à l'adaptation des rentes ou à l'octroi d'un versement unique aux bénéficiaires de rentes se fonde sur la performance réalisée et le degré de couverture. La dernière adaptation généralisée des rentes remonte à 2005.

Par souci d'égalité de traitement avec les assuré-e-s, les bénéficiaires de rentes doivent aussi pouvoir profiter de la bonne situation financière et des fonds libres de la CPM. En ce qui concerne les bénéficiaires de rentes, il

faut en outre tenir compte de l'effet spécial créé par l'augmentation du taux d'évaluation des engagements de prévoyance.

L'utilisation d'une partie des fonds libres et l'effet spécial permettent d'augmenter les rentes de 5 % au 1^{er} janvier 2024. L'ensemble des bénéficiaires de rentes de vieillesse, de survivants, d'invalidité et d'enfant qui ont commencé à percevoir des rentes avant le 1^{er} janvier 2023 bénéficieront de cette amélioration des prestations.

Assurance



Réforme «AVS 21»

La réforme «AVS 21» a des répercussions sur la solution de prévoyance de la CPM. Au 1^{er} janvier 2024, les options à la retraite seront étendues:

Retraite partielle

Une retraite partielle n'impose plus de réduire le taux d'occupation en même temps. Elle est également possible à l'avenir moyennant une réduction de salaire correspondante, par exemple en cas de changement de fonction.

Retraite différée

Toute personne qui, en accord avec l'entreprise, continue à travailler au-delà de l'âge de référence peut différer la retraite. Dorénavant, la personne assurée peut choisir si elle souhaite ou non verser des cotisations d'épargne pendant la période de report de la retraite. L'entreprise verse les cotisations de l'employeur dans tous les cas.

Avec l'augmentation de l'âge de référence AVS des femmes, les organes dirigeants de l'entreprise réfléchissent actuellement à augmenter à 65 ans également l'âge de référence CPM qui est de 64 ans pour les femmes et les hommes. Cette décision tombera d'ici fin 2023. Une augmentation de l'âge de référence CPM s'appliquerait au plus tôt aux retraites à partir du 1^{er} janvier 2025.

Vous trouverez le règlement de prévoyance et les plans de prévoyance valables à partir du 1^{er} janvier 2024 ainsi que les informations concernant l'âge de référence sur notre site Internet www.mpk.ch et sur le portail des assuré-e-s myMPK www.mympk.ch.

Placements en capitaux



Résultats des placements à la fin octobre 2023

L'évolution conjoncturelle en 2023 a mis au défi de nombreux prévisionnistes. Jusqu'à présent, les taux d'intérêt élevés ont moins affecté l'économie que ce l'on craignait. Le chômage est à son niveau le plus bas et, dans le monde entier, des entreprises cherchent désespérément du personnel qualifié. L'inflation, qui culminait à des niveaux records en début d'année, a régulièrement diminué aux États-Unis et en Europe, mais reste supérieure aux objectifs des banques centrales.

Dans ce contexte, les actions très volatiles ont tout de même fortement progressé au cours du premier semestre. L'euphorie liée à l'intelligence artificielle a surtout profité aux valeurs technologiques. Néanmoins, jusqu'à la fin octobre 2023, les marchés des actions ont dû renoncer à une grande partie des gains réalisés, principalement en raison des attentes liées aux augmentations des taux d'intérêt.

Cette année, le portefeuille des biens immobiliers Étranger a subi des dévaluations et perdu une partie de la performance élevée de l'année

dernière. Le portefeuille des biens immobiliers Suisse aussi a enregistré des corrections de valeurs. Dans l'ensemble, le résultat demeure positif grâce aux revenus locatifs. Il s'avère cependant que même notre portefeuille sain qui affiche un taux de vacance particulièrement bas doit s'attendre à des vents contraires en raison des effets de valorisation dû à l'augmentation des intérêts.

Du point de vue suisse, le niveau le plus bas en 2023 était atteint avec la reprise forcée de Credit Suisse par UBS. Les placements de la CPM ont aussi été touchés accusant une perte d'environ 0.35% due à l'amortissement des emprunts AT1 de Credit Suisse. Sur le long terme, les placements de ce genre sont justement à l'origine d'un rendement nettement supérieur à celui d'autres caisses de pensions et de notre degré de couverture élevé. Les rendements des années précédentes couvriront largement la perte qui en résulte.

Au 31 octobre 2023, la performance globale de 0.0% est inférieure à notre benchmark.

Résultats intermédiaires au 31 octobre 2023

Catégorie de placement	Valeur de marché <i>en millions de CHF</i>	Part %	Rendement YTD %	Benchmark YTD %
Fortune globale	27 293	100.0	0.0	0.4
Valeurs nominales	8 791	32.2	-0.7	-0.1
Actions	7 084	26.0	1.2	0.8
Biens immobiliers	10 816	39.6	-0.6	0.0
Or physique	602	2.2	7.9	8.3

Résultat par comparaison avec l'indice des caisses de pensions

La répartition de notre fortune affiche une part des biens immobiliers de 39.6%, ce qui est nettement supérieur à celle d'une caisse de pensions moyenne. En revanche, notre part d'actions de 26.0% est par comparaison assez basse. Le résultat des placements de 0.0% à la

fin octobre 2023 est donc inférieur à celui de l'indice CP de Credit Suisse et d'UBS (+1.1%). Une comparaison pluriannuelle indique que la CPM a obtenu de bien meilleurs résultats précisément en raison de la forte allocation en valeurs réelles.

Caisses de pensions	YTD 2023	3 ans <i>p.a.</i>	5 ans <i>p.a.</i>	10 ans <i>p.a.</i>
CPM	0.0%	2.3%	3.6%	4.2%
Indice CP Credit Suisse SA	1.1%	1.2%	2.2%	3.1%
Indice CP UBS	1.1%	1.5%	2.4%	3.0%



Biens immobiliers

Suisse



Billrothweg / Minervastrasse, Zurich

Direction

Projet de nouvelle construction Billrothweg / Minervastrasse, Zurich

Depuis 1946, notre fondation de placement est propriétaire d'un petit lotissement résidentiel situé à un endroit privilégié du Kreis 7 à Zurich. Les immeubles vétustes et les plans des logements ne répondaient plus aux besoins actuels. En outre, la parcelle présentait des réserves d'utilisation. En juillet 2019, la décision a été prise de remplacer les immeubles existants par une nouvelle construction de haute qualité. Les travaux ont commencé en été 2020 et se sont achevés en août 2022. Deux immeubles plurifamiliaux indépendants ont été construits abritant au total 34 logements et un parking souterrain.

Les immeubles se composent d'appartements de 2½, 3½ et 4½ pièces et présentent un standard d'aménagement élevé conforme à leur situation privilégiée. Chaque appartement dispose d'un lave-linge et d'un sèche-linge, et les cuisines modernes sont équipées d'une cuisinière à induction et d'un steamer. En outre, les deux attiques s'ouvrent sur de belles terrasses. Une grande importance a également été accordée à la durabilité. Ainsi, un système de chauffage par pompe à chaleur avec sondes géothermiques a été installé tout comme des stations de recharge électrique dans le parking souterrain. Pour préserver la biodiversité, les surfaces extérieures



ont été aménagées proches de l'état naturel et certifiées par la fondation Nature et Économie. À la date d'emménagement du 1^{er} septembre 2022, tous les appartements étaient loués.

Lorsque des logements du parc immobilier de la CPM sont vacants, la priorité est généralement donnée au personnel et aux retraité-e-s du groupe Migros, pour autant que les conditions concernant la solvabilité et la durabilité soient équivalentes à celles d'autres candidats.

Mutations au sein des cadres

Nominations

- Severin Wenger, gestionnaire de portefeuille Biens immobiliers Suisse, au 1^{er} janvier 2023
- Marlis Jud, responsable d'équipe VIG, au 1^{er} novembre 2023

Départ à la retraite

- Katharina Zimmermann, responsable d'équipe VIG, au 31 octobre 2023

Outil en ligne

Sur notre portail pour les assurés **myMPK** www.mypk.ch, vous pouvez vous abonner à la version électronique de Prévoyanceflash.